

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

REVUE ECCLÉSIASTIQUE

RECUEIL DE DOCUMENTS

POUR LE CLERGÉ

Vol. I

15 FEVRIER 1897

No 7

VIVAT CHRISTUS QUI DILIGIT FRANCOS.

OB MEMORIAM AVSPICATISSIMI EVENTVS QVVM FRANCORVM NATIO
PRÆEVNTE CLODOVEO REGE SE CHRISTO ADDIXIT.

ODE

Gentium custos Deus est. Repente
Sternit insignes humilesque promit :
Exitus rerum tenet atque nutu
Temperat æquo.

Teutonum pressus Clodoveus armis,
Ut suos vidit trepidos pericli,
Fertur has voces iterasse, ad astra
Lumina tendens :

Dive, quem supplex mea sæpe coniu
Nuncupat Iesum, mibi dexter adsis ;
Si iuves promptus validusque, totum
Me tibi dedam.

Illico excussus pavor : acriores
Excitat virtus animos ; resurgit
Francus in pugnam ; ruit, et cruentos
Disiicit hostes.

Victor i, voti Clodovee compos,
 Sub iugo Christi caput obligatum
 Pone ; te Remis manet infulata
 Fronte sacerdos.

Ludor ! en signis positis ad aram
 Ipse rex sacris renovatur undis,
 Et cohors omnis populusque dio
 Tingitur amne.

Roma ter felix, caput o reuatae
 Stirpis humanae, tua pande regna :
 Namque victrices tibi sponte lauros
 FRANCIA defert.

Te colet matrem ; tua maior esse
 Gestiet natu : potiore vita
 Crescet, ac summo benefida Petro
 Clara feretur.

Ut mihi longum libet intueri
 Agmen heroum ! Domitor ferocis
 Fulget Astolfi, pius ille sacri
 Iuris amator,

Remque Romanam populantis ultor :
 Bis per abruptas metuendus alpes
 Irruit, summoque Petro volentes
 Asserit urbes.

Lætus admiror Solymis potitas
 Vindices sancti virguli phalanges :
 Me Palæstinis renovata campis
 Prælia tangunt.

O novum robur celebris puellæ
 Castra perrumpens inimica ! turpem
 Galliæ cladem repulit Ioanna
 Numine freta.

O quot illustres animæ nefanda
 Monstra Calvinî domuere, gentem
 Labe tam dira prohibere fortes
 Sceptraque regni !

Quo feror ? tempus redit auspicatum
 Prisca quo virtus animis calescat.
 Ecce, Remensis ciet atque adurget
 Corda triumphus.

Gallicæ gentes, iubaris vetusti
 Ne quid obscuret radios, cavete ;
 Neve suffundat malesuadus error
 Mentibus umbras.

Vos regat Christus, sibi quos revinxit ;
 Obsequi sectis pudeat probrosis ;
 Occidat livor, sociasque in unum
 Cogite vires.

Sæcla bis septem calor actiosa
 Perstitit vitæ, renuens perire :
 Currite ad Veslam (1) : novus æstuabit
 Pectore fervor.

Dissitis floret magis usque terris
 Gallicum nomen : populis vel ipsis
 Adsit Eois, Fideique sanctæ
 Vota secundet.

Nil Fide Christi prius : hac adempta
 Nil diu felix. Stetit unde prisca
 Summa laus genti, manet inde iugis
 Gloria Gallos.

LEO XIII.

(1) Flumen alluens Remos, ubi rei Christianæ apud Francos dedicata sunt initia.

NOCES D'OR DE MGR MOREAU

Le Jubilé Sacerdotal de Mgr L. Z. Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, célébré avec tant d'éclat, a donné lieu aux plus belles manifestations de foi et de piété de la part de tous les fidèles de ce diocèse. La presse quotidienne a donné un récit complet de ces fêtes si bien ordonnées pour réveiller partout le sentiment religieux et l'amour de l'Eglise. Nous publions et après la réponse magistrale faite par l'illustre et vénérable jubilaire aux adresses du maire de la ville, et des fidèles du diocèse de Saint-Hyacinthe.

Monsieur le Maire,

Je vous remercie de l'honneur que vous me faites, en m'attribuant quelque part dans les causes du rapide progrès de notre jeune cité. Mais j'aurai gagné cet honneur en servant au milieu de vous les intérêts de la religion : c'est donc à la religion que je dois le renvoyer tout entier.

En vérité, la petite ville qui devenait, en 1852, le siège d'un nouvel évêché, a pris, depuis lors, de prodigieux développements, malgré les épreuves multipliées de désastres, qui paraissaient irréparables. A cette époque, les grandes institutions de Saint-Hyacinthe étaient des œuvres d'Eglise, et se trouvaient groupées autour du temple paroissial ; c'étaient votre collège, déjà florissant ; votre pensionnat de jeunes filles dirigé par la Congrégation Notre-Dame ; et votre Hôpital, de fondation toute récente.

Le demi-siècle qui s'achève a vu le *séminaire* s'installer dans un palais digne des grandes cités ; le *pensionnat*, après avoir passé des mains de la Vénérable Marguerite Bourgeois aux mains de la Vénérable Marie-Rivier, se couronner d'une

maison provinciale et s'entourer d'académies confiées, comme lui, aux Dames de la Présentation ; l'*Hôpital*, s'affermir et dilater ses œuvres. Puis, l'institut du *Précieux Sang* a surgi, vous offrant le secours de sa prière et de sa pénitence ; les fils de *saint Dominique* sont venus vous apporter les richesses de leur savoir et l'éclat de leur grande parole ; les Frères du *Sacré-Cœur*, le zèle de leur religion et l'excellence de leurs méthodes d'enseignements ; les Sœurs de *Saint-Joseph* et les *Petits-Frères de Marie*, l'honneur de fournir au diocèse et même à l'étranger, des éducateurs et des éducatrices qui en ouvrant les jeunes intelligences à toutes les connaissances utiles, savent diriger vers Dieu les jeunes cœurs.

Avec ces créations religieuses destinées à établir parmi vous « le règne de Dieu et sa justice le surcroît » (1) de la prospérité matérielle ne vous a pas manqué. Les nécessités de leur relations firent mieux connaître le chemin qui conduisait vers vous, et le cercle de votre influence put s'élargir d'autant ; vos ressources furent mieux étudiées, et votre avenir inspira confiance ; la grande industrie vous ouvrit ses trésors, et l'immigration grossit le nombre de vos travailleurs ; enfin, Saint-Hyacinthe a reculé ses limites, après avoir donné à toutes les parties de son organisation un développement qui ne lui laisse plus rien à envier à ses aînés.

Je ne prétends pas, Messieurs, que la religion ait fait cela sans vous. Toutes les œuvres que je rappelle ont compté des bienfaiteurs dans vos rangs : si elles se maintiennent, ce n'est pas sans votre concours ; et si la cité prospère, elle doit beaucoup au savoir-faire et à l'intégrité qui président à son administration municipale. Mais l'Eglise a été un des puissants facteurs de cette prospérité ; à mesure que vous avez grandi, elle a béni votre croissance ; et quand vos besoins se sont multipliés, elle vous a multiplié ses secours. Elle a

(1) Matth., vi, 33.

vraiment bien mérité de vous : soyez remerciés et félicités de l'avoir compris !

Ces bienfaits mutuels sont une conséquence nécessaire de la bonne entente qui doit distinguer toujours les mutuelles relations des autorités religieuses et civiles. La bonne entente, travaillons tous à l'affermir, et les avantages réciproques iront sans cesse grandissant : d'autant, Messieurs, que nous avons plus besoin les uns des autres. L'Eglise a besoin de vous : elle est une puissance de persuasion qui demande, pour s'exercer avec efficacité, des intelligences dociles et des volontés généreuses. Et vous, vous avez besoin de l'Eglise. A mesure même que l'industrie semble dessiner mieux la vocation de votre ville, l'Eglise vous devient davantage nécessaire. Les progrès matériels comportent des dangers. Ils fascinent, ces biens qui se voient de l'œil et qui se touchent du doigt ; ils exposent à mettre en oubli Dieu et les biens célestes. Or, on a beau multiplier les commodités et les charmes de la vie : ce n'est pas de cela que l'âme s'estimera rassasiée. Sa fin est plus haute : regarder vers Dieu et tendre à Lui ; et la société civile a le devoir, tout comme la société domestique, de favoriser cette destination glorieuse.

Certes, l'Eglise a toujours eu des encouragements pour les arts et pour toutes les honnêtes industries ; mais elle veille à empêcher que les intelligences et les cœurs, ne soient détournés des richesses éternelles. Et là est la meilleure protection du bien individuel et du bien public. C'est à ces principes que se forment les citoyens intègres ; que les familles se fondent sur des bases d'ordre et de moralité ; qu'avec la pratique de la religion se maintient le respect de la justice : et voilà les premiers éléments de la prospérité publique. *Nunc vero illa maxime efficiunt prosperas civitates* (2). Si donc, Messieurs, il entre dans la mission de l'Eglise de répandre autour d'elle ces bienfaits, n'est-ce pas qu'elle est bien inspi

(2) Encyc. " Rerum novarum. "

rée, cette parole du grand pape Léon XIII : « On sert efficacement le bien commun en ouvrant amicalement devant l'Eglise, le champ à l'exercice des moyens qui sont en sa puissance » (3).

Nous vivons à une époque, où, pour me servir d'une parole de l'Ecriture, « les enfants des hommes cherchent à amoindrir la vérité » (4), et font souvent entrer en discussion les droits sacrés de l'Eglise. Vous savez bien, chers citoyens de Saint-Hyacinthe, que vous n'êtes pas à l'abri de ces tentations. Ayez toujours la sagesse d'y résister ; et puisque votre cité tout entière veut bien se dire reconnaissante de l'appoint qu'elle a trouvé pour son progrès dans le ministère de son évêque et de son ancien curé, qu'elle garde aussi le souvenir des mérites de l'Eglise. C'est aux doctrines qu'elle enseigne, aux vertus qu'elle prêche, que toute reconnaissance est due. Soutenons-nous toujours réciproquement : l'Eglise vous devra la prospérité des institutions qui font votre honneur et le sien ; et vous devrez à l'Eglise vos citoyens les meilleurs et les plus utiles.

Et maintenant, Messieurs, je continue de m'adresser à vous, mais en vous unissant dans ma pensée tous vos frères du diocèse.

Monsieur le juge,

Vous avez fait, au nom de mes très chers diocésains, une profession de foi dont la virile éloquence m'a profondément ému. En ces temps troublés, où les méchants s'évertuent à « disperser le troupeau en attaquant ses pasteurs » (5), il fait bon de contempler pareilles manifestations de l'unité catholique ! Quand l'Eglise subit les assauts chaque jour renouvelés d'une impiété sans retenue, c'est un grand et beau spectacle que celui de catholiques bondissant sous l'outrage, et proclamant avec solennité les divines prérogatives de leur Mère !

(3) Encyc. "Pastoralis vigilantia." (4) Ps. xl, 2. (5) Matth., xxvi, 31.

A l'heure où les passions humaines amollissent tant de consciences, tentent d'élever l'édifice de leur fortune sur les débris des droits les plus sacrés, les plus essentiels à la sécurité nationale elle-même, on se sent revivre à l'espérance quand les hommes de caractère affirment sans détour les principes sauveurs des intérêts religieux et du bon ordre social tout à la fois !

Oui ! c'est vrai, et c'est Dieu qui l'a ainsi voulu : deux puissances se partagent le gouvernement du genre humain, la puissance ecclésiastique et la puissance civile. La première est préposée aux choses divines, la seconde aux choses humaines. L'une et l'autre ont Dieu pour auteur ; et chacune d'elles, en son genre, est souveraine. Tout ce qu'embrasse l'ordre purement politique, est du ressort de l'autorité civile ; tout ce qui est sacré à un titre quelconque, soit par sa nature soit par rapport à son but, relève de l'autorité de l'Eglise. L'Eglise est donc une société vraie, parfaite, indépendante ; et il n'appartient à aucun pouvoir civil de définir les droits qu'elle tient de son divin Fondateur, ni dans quelles limites elle peut les exercer.

Oui ! c'est vrai, et c'est Dieu qui l'a ainsi voulu : Il y a dans l'Eglise, deux ordres distincts — les pasteurs et le troupeau, c'est-à-dire les chefs et le peuple. Le peuple a pour devoir d'être soumis à ses chefs, d'exécuter leurs ordres et de leur rendre honneur non pas seulement en paroles, mais aussi en esprit et en volonté. Les évêques sont les chefs préposés au peuple chrétien. Ils forment la partie la plus auguste de l'Eglise : celle qui instruit et gouverne de droit divin les hommes.

Oui ! c'est vrai, et c'est Dieu qui l'a ainsi voulu ; l'obéissance due aux évêques ne doit point se renfermer dans les limites des matières qui touchent la foi. Son domaine, beaucoup plus vaste, s'étend à toutes les choses qu'embrasse le pouvoir épiscopal. Or, dans leurs églises particulières, ce pouvoir prend les proportions du pouvoir pontifical sur

l'Eglise universelle. Et de même que l'évêque doit se tenir en communion avec le pontife romain, pour que son autorité demeure inviolable et sacrée, de même aussi, le catholique, pour demeurer digne de son nom, doit se tenir en communion avec son évêque.

Je dis bien, Messieurs, ces enseignements ne sont pas le fruit des conceptions humaines ; ils sont la volonté de Dieu : *Neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt* (6). C'est la doctrine catholique, telle qu'elle se trouve sous la plume du pape (7).

Avec ces vérités, l'heure présente doit nous remettre en mémoire que « l'obéissance appartient à l'essence de la foi, et qu'elle a de commun avec la foi de ne pouvoir pas être partagée (8) ; que, dans une religion fondée sur la charité, le plus parfait accord doit régner sur les pensées et les sentiments » (9) ; que les fils de l'Eglise ne doivent former tous qu'un seul corps et, s'il s'agit de combattre, se présenter devant l'ennemi comme une armée rangée en bataille (10) ; enfin, que « tout royaume divisé contre lui-même sera dévasté » (11).

Or, Messieurs, nous traversons une époque de luttes. Que sommes-nous condamnés à voir ? L'Eglise de Jésus-Christ poursuivie par la haine de quelques-uns, et tenue en suspicion par un grand nombre ; sa liberté entravée, ses droits méconnus, ses chefs méprisés, ses enseignements dénaturés, l'histoire de ses bienfaits traestrie ! Que sommes-nous condamnés à voir ? Au plus fort de cette campagne d'audace et de perfidie, le préjugé hésite à céder devant la vérité ; l'ambition résiste au devoir, la passion dédaigne le malheur des petits en souffrance, de vulgaires intérêts privés refusent de s'effacer devant les graves intérêts communs en jeu ; et, quand toutes les forces catholiques devraient être vigoureusement coalisées,

(6) Joan., I, 13. (7) Cf. "Syllabus," Encycl. "Immortale Dei," "Cum multa sint," Lettre "Est sane molestum." (8) Encycl. "Scientiæ christianæ." (9) I Cor., I, 10. (10) Cant., VI, 8. (11) Luc., XI, 17.

la division se trouve dans tous les rangs ! On s'arrête à déplorer les exigences des chefs... Pourtant, Messieurs, croyez bien que les évêques rencontrent plus de déboires que de jouissances dans leurs revendications pour la liberté religieuse ! On se plaint de ne pouvoir plus évoluer assez librement... Mais, est-ce donc que la poursuite du mal est un privilège ou un besoin de la liberté ? Non, c'est un indice de liberté, comme dit Léon XIII, de même que la maladie est un indice de vie ; mais c'est l'abus et le défaut d'une faculté qui « a pour objet un bien conforme à la raison » (12). Non ! Non ! que l'on agisse justement ; que tous les « marchés » soient honnêtes ; que l'on use de son talent, de sa plume et de sa parole, pour instruire et diriger sainement ; on n'aura pas à se plaindre des entraves de l'Église. Bien au contraire ! *Vis non timere potestatem ? Bonum fac, et habebis laudem ex illa* (13).

Messieurs, le remède à tout le mal, Notre-Seigneur nous l'a assuré dans cette prière qu'il a faite sur ses disciples : Qu'ils soient un. *Unum sint* (14). Entre vous, donc, « efforcez-vous de conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix » (15). Puis, vis-à-vis ceux qui sont vos pères dans la foi, gardez la confiance que doivent vous inspirer, et le compte qu'ils rendront à Dieu de vos âmes (16) et la sévérité du jugement qui leur est réservé : *judicium durissimum his qui præsunt fiet* (17). « Que les catholiques. (c'est l'exhortation que le pape adressait naguère à notre ancienne mère-patrie) que les catholiques se reprennent et s'affirment comme des fils de lumière ; d'autant plus intrépides et plus prudents qu'ils voient une puissance ténébreuse mettre plus de persistance à ruiner, autour d'eux, tout ce qu'il y a de bienfaisant et de sacré ; qu'ils s'imposent au respect de tous par la force invincible de l'unité : qu'ils se montrent les défenseurs patients

(12) Encycl. "Libertas." (13) Rom., XIII, 3. (14) Joan., XVII, 21. (15) Ephes., IV, 3. (16) Hebr., XIII, 17. (17) Sap., VI, 6.

des faibles ; qu'ils se tiennent enfin, au premier rang parmi ceux qui ont l'intention loyale de faire régner partout, contre les ennemis de l'ordre, les éternels principes de la justice et de la civilisation chrétienne » (18).

Il est écrit dans nos saints Livres : *Fili, suscipe senectum patris tui, et ne contristes eum* (19) : Mon fils, soulagez votre père dans sa vieillesse, et ne le contristez pas. Ce soulagement, je le reçois aujourd'hui, dans les franches assurances de votre fidélité : cette consolation, vous me la mettez au cœur, en me donnant la douce persuasion que les agitations actuelles vous trouveront inébranlables dans les promesses de votre foi.

Merci donc, chers citoyens de Saint-Hyacinthe et chers diocésains. La démarche que vous venez d'accomplir, en même temps qu'elle témoigne de vos vertus civiques, constitue un bel exemple de sens chrétien ; elle rend à l'Eglise un précieux hommage, et donne au concert d'honneur qui salue le cinquantenaire de mon sacerdoce et le *jour natal* de mon épiscopat, une note d'une beauté puissante. Oui, merci mille fois ; mais en présence des dangers qui nous menacent, je me sens pressé d'ajouter : Bon courage ! Demeurez fermes ! Agissez virilement ! *Stete... viriliter agite et confortamini* (20).

De mon côté, « à Dieu ne plaise que je veuille m'épargner en ces temps mauvais » (21) ! Mais, aidez-moi de vos prières et de votre filiale obéissance : j'ambitionne bien moins l'honneur de vous commander que le bonheur de vous être utile (22). Puissé-je, Messieurs, quand je devrai, dans un avenir qui sans doute n'est pas loin, « rendre compte de mon administration » (23) prolongée : puisse-je dire à Jésus Christ, « le prince des pasteurs » (24) : « Ceux que vous m'avez donnés je les ai gardés, et aucun d'eux ne s'est perdu » (25) !

(18) Lettre du 6 janv. 1896, au Card. Langénieux. (19) Eccli., III, 14. (20) I Cor., XVI, 13. (21) I Mach., XIII, 5. (22) Cf. S. Aug., Serm. 340. (23) Luc, XVI, 2. (24) I Pet., V, 4. (25) Joan, XVII, 12,

LE "CAPUCIN"



N parle beaucoup depuis quelques années de l'acétylène ou carbure d'hydrogène.

Par son pouvoir éclairant, sa facile production, son égale adaptabilité à la grande et à la petite industrie le nouveau gaz acquit bientôt une popularité extraordinaire. On vantait son éclat à l'égal de celui de la lumière électrique. Pour le produire il suffit de jeter de l'eau sur du carbure de calcium, substance dont le prix est à la portée de toutes les bourses. Les appareils qu'il demande sont de la plus grande simplicité, la tôle galvanisée, le zinc, le fer blanc, il s'accommode de tout, il ne requiert aucune installation coûteuse, on peut le produire pour alimenter une seule lampe, on peut aussi le faire en quantité suffisante pour fournir autant de lampes que l'on voudra à la seule condition de l'y faire parvenir au moyens de tubes qui l'empêchent de s'égarer en route. L'acétylène réunit donc toutes les qualités du gaz d'éclairage et presque toutes celles de l'électricité, et de plus il possède sur tous deux l'avantage très appréciable de pouvoir être produit à bon marché, et utilisé indépendamment de toute organisation étrangère.

Avec tant de bons points, le nouveau gaz semblait appelé à supplanter son aîné, et même à faire une concurrence sérieuse à l'électricité. Voici ce qu'on en disait dans le *Cosmos* du 7 novembre dernier : Le nouveau gaz n'attend pas les compagnies puissantes. Il se passe entièrement même de la compagnie parisienne pour atteindre le succès. On va bientôt le trouver partout. Déjà même, il avance, avec l'audace effrénée des parvenus, et ne craint rien, pas même le sacrifice de ceux qu'il devrait seulement éclairer.

Car, il faut le dire, le nouveau né a donné des symptômes alarmants d'un caractère indocile, violent, intraitable. Pour s'en rendre maître on l'emprisonna d'abord dans des recipients de métal, on le soumit à une telle pression que cinq gallons pouvaient alimenter une lampe pendant trois mois. Le petit indocile se tenait coi tant qu'il était traité avec douceur et précaution, mais au moindre choc il faisait éclater son enveloppe, écla-boussant les uns, empoisonnant les autres. Pour en avoir raison on crut bien de ne plus le faire voyager : on inventa des lampes très ingénieuses dans lesquelles l'eau arrivait goutte à goutte sur le carbure de manière à ne produire à la fois que le gaz nécessaire à la consommation du moment. Le petit espiègle trouva encore moyen de faire des escapades. Si le carbure trop altéré ne trouvait pas assez d'eau pour étancher l'ardeur de sa soif il s'échauffait, enflammait le gaz déjà produit dans l'intérieur de la lampe, celle-ci volait en éclats sans rien respecter, et ne reculait ni devant le meurtre, ni devant l'incendie, sous prétexte d'affirmer sa liberté.

Evidemment on s'était trop pressé de lancer le jeune étourdi dans la vie pratique. Il eût fallu s'appliquer à connaître ses défauts pour les corriger ou du moins se mettre en état de les maîtriser. Bref il fallait réformer son caractère.

Plusieurs savants entreprirent cette tâche difficile. Deux d'entre eux MM. Berthelet et Vieille, après de patientes et consciencieuses recherches en vinrent à cette conclusion :

Basses pressions et eau abondante telles sont les deux conditions de sécurité qui s'imposent. La seconde, ajoutent-ils, ne peut être remplie que par des appareils où le carbure de calcium est jeté dans l'eau suivant les besoins de production du gaz.

Frappé de la justesse de ces indications le Révérend Père Julien, de l'ordre des Capucins, déjà bien connu des apiculteurs par ses inventions utiles, abandonna momentanément ses ruches et ses abeilles pour doter le monde d'un gazogène auquel il donna le nom de *Capucin*. Son appareil d'une simplicité vraiment franciscaine remplit toutes les conditions désirables de sûreté et de commodité. Il peut s'adapter à toutes les exigences, fournir à l'alimentation d'une ou de plusieurs lampes suivant ses dimensions. Le fonctionnement en est des plus faciles. Sans vouloir entrer dans des explications techniques il suffit, pour donner une idée du *Capucin*, de dire qu'il se compose de deux réservoirs d'inégale grandeur et superposés. Le premier contient de l'eau et le second qui est au-dessus du premier et beaucoup plus petit renferme le carbure granulé. A la partie inférieure de ce dernier est une soupape qui s'ouvre pour laisser tomber quelques grains de carbure et qui se ferme d'elle-même aussitôt que la pression du gaz déjà formé dépasse celle de l'atmosphère. Comme il est facile de le comprendre, cette disposition rend le fonctionnement de l'appareil tout à fait automatique. Des tuyaux semblables à ceux dont on se sert pour le gaz ordinaire conduisent l'acétylène aux becs d'éclairage. Nous ne pouvons pas prévoir encore ce que le nouveau gaz pourra faire plus tard. Il est difficile de supplanter l'électricité dans les grands centres, mais on peut augurer que dans un avenir prochain, grâce au R. P. Daniel, le nouveau gaz sera recherché et règnera en maître partout où l'on voudra unir l'utilité à l'économie.

L'auteur fait fonctionner au convent des Pères Capucins à Angers, deux appareils : l'un peut alimenter cinq ou six becs, l'autre fournit largement à la consommation de vingt-cinq à trente becs, et tous deux donnent la plus entière satisfaction.

Voilà encore une invention qu'il faudra enregistrer au crédit de ces religieux que nos *libres penseurs* persistent à qualifier du nom d'éteignoirs. Par une *fatalité* qui se joue de tous les calculs humains, ces étranges éteignoirs semblent destinés à éclairer le monde des corps, comme depuis longtemps ils éclairent celui des intelligences.

M. M.

NOTRE-DAME DE BONSECOURS

ET

NOTRE-DAME DE LA GARDE

L'ÉGLISE paroissiale de Sainte-Jeanne de Chantal, à l'île Perrot, possède un trésor qui, pour être généralement ignoré, n'en est pas moins précieux : c'est une statue de la Sainte Vierge qui a longtemps occupé le maître autel de l'église si vénérée de Notre-Dame de Bonsecours à Montréal.

Le transport et l'installation de cette statue sont de date assez récente pour que les vieillards puissent en conserver un souvenir vivace.

Cette statue peu remarquable sous le rapport artistique, mais vénérable par son histoire, porte le nom de « Notre-Dame de la Garde. » Elle a été placée dans l'église de l'île Perrot, au confluent de la rivière Ottawa et de notre grand fleuve, pour protéger les navigateurs contre les dangers des *rapides* qui l'entourent de tous côtés.

Rappelons d'abord quelques faits.

Vers l'an 1670, deux frères riches et vertueux, seigneurs de Fleury en France, associés de la compagnie de Notre-Dame de Montréal, désirant contribuer efficacement à étendre le culte de la Reine du ciel dans un lieu tout consacré à sa gloire, firent don aux MM. de Saint-Sulpice de Montréal d'une petite statue, héritage de famille,

vénérée pendant déjà plus de cent ans dans la chapelle de leur château. Mademoiselle Bourgeois, alors de passage en France, fut l'heureuse dépositaire de ce précieux trésor.

La statue n'avait que 6 à 8 pouces de hauteur, elle était d'un bois brun et d'un travail remarquable.

Dès l'année suivante elle fut déposée dans la petite chapelle de Bonsecours, humble construction en bois, attira alors de nombreux pèlerins qui venaient solliciter de la Sainte Vierge toutes sortes de faveurs, et ne manquaient jamais de ressentir les heureux effets de leurs confiantes prières.

Le 25 août 1675, une église en pierre, la première qui ait été construite à Montréal, remplaçait l'humble chapelle, et la statue tant vénérée y obtint une place d'honneur. Les pèlerinages continuèrent plus nombreux et non moins fervents, toujours récompensés par des grâces signalées, souvent par des prodiges éclatants.

Il en fut ainsi pendant près d'un siècle.

Pendant les agitations politiques et des guerres meurtrières vinrent ralentir cette ferveur et en 1754, (était-ce un châtiment du ciel ?) une partie de la ville fut détruite, l'église elle-même n'échappa pas à l'élément destructeur qui la réduisit en un triste amas de ruines. Les âmes pieuses étaient consternées, quand soudain le bruit se répand qu'un miracle a été opéré ; en fouillant dans les ruines encore fumantes on venait de découvrir intacte l'image tant vénérée de Notre-Dame de Bonsecours. L'espérance revint dans tous les cœurs ; malgré la difficulté des temps et la misère profonde, l'église fut rebâtie et, le 30 juin 1773, elle était ouverte aux fidèles par une bénédiction solennelle.

Mais le mouvement des pèlerinages s'était ralenti de puis quelques années, lorsque dans l'hiver de 1831 une

main sacrilège enlevait de son trône d'honneur la statue vénérée à Montréal depuis près de 160 ans.

Jamais elle n'a été retrouvée depuis. Elle fut toutefois remplacée par une autre, don de la piété privée, et qui occupa le piédestal de Bonsecours de 1831 à 1848.

Un fait en même temps triste et glorieux pour l'église du Canada devait contribuer à remettre en honneur les pèlerinages à Notre-Dame de Bonsecours.

Les Irlandais, chassés de leur pays par la famine et la peste, étaient venus chercher asile et protection au milieu des Canadiens qui les reçurent avec toute la charité que la religion seule peut inspirer. Ces milliers d'émigrés, mourant de faim, emportaient dans leur pays d'adoption les germes de la terrible maladie dont ils étaient atteints. La contagion ne tarda pas à faire des victimes ; 8 prêtres et 13 religieuses succombèrent en portant les secours de la religion à ces infortunés. Montréal était menacée ; toute la population était dans la terreur. C'est alors que Mgr Bourget fit ce vœu héroïque consigné dans la lettre pastorale du 13 août 1847, et que nous croyons devoir remettre sous les yeux de nos lecteurs.

“ Je m'engage, pour vous en témoigner toute ma reconnaissance, à travailler de toutes mes forces et tout le reste de ma vie à vous faire connaître, aimer et servir dans tout ce diocèse, qui est à vous d'une manière si spéciale, et pour lequel vous avez déjà tant fait, comme preuve de la protection si visible que vous voulez bien lui accorder.

“ Je m'engage particulièrement et par vœu, à faire tous mes efforts pour rétablir le pieux pèlerinage de Notre-Dame de Bonsecours qui, par le malheur des temps, n'est plus ce qu'il fut autrefois. Je sais que de tout temps vous avez aimé à être appelée dans cette ville le *Secours des chrétiens* : *Ancilium Christianorum*.

C'est ce qu'attestent les prodiges que vous avez daigné opérer dans cette vénérable chapelle que vous bâtirent nos pères.

“ Ils y allaient, ces religieux ancêtres, avec une piété tendre qui leur méritait votre protection. Hélas ! nous avons beaucoup dégénéré de cette dévotion qui les attachait à votre service, et l'église, qu'ils fréquentaient avec tant de ferveur, est devenue comme déserte par une coupable indifférence. C'est pour cela, sans doute, que nous avons mérité de perdre cette célèbre image qui faisait le plus bel ornement de votre sanctuaire.

“ Voulant réparer cette négligence qui a dû affliger votre bon cœur, je prends l'engagement de m'employer de mon mieux, à établir dans le lieu que vous voudrez bien vous-même choisir, ce que j'ai vu avec tant d'édification dans l'ancien monde, c'est-à-dire, le concours continuel de pieux fidèles visitant un lieu consacré à votre honneur. Là vous recevrez les hommages des pieux pèlerins, et vous présiderez à toutes les affaires temporelles qui se feront sous vos yeux. Vous les bénirez afin qu'il ne se commette aucune injustice, et que le riche partage avec le pauvre les biens de ce monde. A la place de cette image sainte que nos pères vénérèrent avec tant de respect, et qui en punition de notre indévotion a disparu de votre temple, daignez recevoir la statue de bronze doré que j'ai fait faire à Paris, et qui a été solennellement bénite à l'autel de l'Archiconfrérie, dans l'église qui vous est dédiée sous le titre de *Notre-Dame des Victoires*.....”

C'est le 21 mai de l'année suivante que l'illustre évêque de Montréal accomplit son vœu. Voici comment les *Gazettes* du temps décrivent la cérémonie qui eut lieu à cette occasion.

“ La belle statue en bronze doré, représentant Notre-Dame de Bon-Secours, avait été déposée la veille sur un autel magnifiquement orné et qui se trouvait au milieu du chœur de l'église paroissiale.

“ Le lendemain dimanche, la cérémonie du couronnement commença dès huit heures et demie ; l'on remarquait au chœur trois évêques : NN. SS. Bourget, Gaulin et Prince, outre plusieurs chanoines et un clergé nombreux venu des paroisses environnantes.

“ Avant la bénédiction de la couronne de la statue, les marguilliers du banc se readirent au balustre du chœur, et y passèrent l'acte suivant relatif à la couronne de la Vierge.

“ Nous, soussignés, curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Ville-Marie ou Montréal, nous engageons, par les présentes, conformément aux prescriptions de l'Église Romaine, à garder soigneusement, dans la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, la statue de bronze doré, dont Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Montréal a fait don à la dite chapelle pour l'acquit du vœu fait par elle, le 13 août dernier, et qu'en vertu d'un indult du Souverain Pontife en date du 14 mars de l'année dernière il a couronnée aujourd'hui dans cette église paroissiale, en mémoire et reconnaissance de la faveur obtenue à cette ville par l'entremise de la glorieuse Vierge Marie, d'avoir été préservée du typhus dont elle était sérieusement menacée l'été dernier, et qui devra remplacer la statue de la dite chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, qu'une main sacrilège déroba en 1831. Fait et passé à Montréal dans l'église de Notre-Dame du dit Montréal, le 21 mai 1848, et signé en double, savoir au registre de l'évêché et à celui de la fabrique.

Signé : { P. BILIEAUDELE, Sup., Curé.
 { C. FAY, Ptre.

D. MASSON, } Marguilliers.
L. BOYER, }

“ Après quoi, Sa Grandeur Mgr de Montréal procéda à la bénédiction de cette couronne qui avait été déposée sur un magnifique coussin d'argent, et ensuite célébra pontificalement la grand'messe.

“ Après la messe, l'évêque couronna la Vierge. *Te Deum laudamus* etc., après quoi l'on a récité le *De profundis* et autres prières

pour les morts et la cérémonie du matin a été terminée ; il était midi et un quart. Après les vêpres chantées par l'évêque l'on a procédé à la translation de la statue. La procession s'est dirigée à l'église de Bon-Secours, à la porte de laquelle l'évêque a donné avec la statue la bénédiction à la ville et au diocèse.

“ Le concours des fidèles était immense ; plus de la moitié de la population s'était donné rendez-vous sur le passage de la procession dont voici l'ordre :

“ 1o Société de Tempérance des Irlandais, 2o Pompiers, 3o Société de Tempérance des Canadiens. 4o Société de Saint-Vincent. 5o Congrégation des demoiselles. 6o Dames de la Sainte-Famille. 7o Sœurs de Miséricorde. 8o Sœurs de la Providence. 9o Sœurs Grises. 10o Sœurs de la Congrégation. 11o Frères des écoles chrétiennes. 12o Collège. 13o Clergé. 14o Le brancard 15o Marguilliers, Autorités Civiles et les fidèles. ”

* * *

Or les décorations de l'Eglise paroissiale et surtout de l'église de Bon-Secours avaient été faites par Monsieur l'abbé Huot, alors curé de l'île Perrot, aujourd'hui curé de Saint-Paul Ermite. Ce digne prêtre n'avait rien épargné pour rehausser la cérémonie par la richesse et le bon goût des décors, et les MM. de Saint-Sulpice, par l'entremise de M. Quiblier, curé de Notre-Dame, lui offrirent en reconnaissance la Statue de la Sainte-Vierge qui avait remplacé temporairement, sur l'autel de Bonsecours, l'image miraculeuse disparue en 1831, et qui pendant près de dix huit ans avait été exposée à la vénération des fidèles dans le sanctuaire de Ville-Marie. Tout joyeux de ce présent Monsieur l'abbé Huot voulut en faire bénéficier ses paroissiens, d'abord, puis les voyageurs qui pendant le temps de la navigation passaient si nombreux devant son antique église. Monseigneur Bourget non content d'acquiescer à ce désir, conçut l'idée d'établir la Sainte-Vierge gar-

dienne des navigateurs en intronisant sa statue en face des *rapides* sous le vocable de *Notre-Dame de la Garde*. Ce projet fut mis à exécution le 20 juin de la même année. L'intronisation de la Statue se fit avec une pompe vraiment extraordinaire, inouïe jusque là dans le pays.

Une retraite de huit jours prêchée par le R. P. Telmon, prépara la paroisse à cette grande démonstration religieuse. La veille du grand jour toute la paroisse se rendit au débarcadère pour y rencontrer les évêques de Bytown, de Martyropolis, et de Montréal qui avaient bien voulu rehausser de leur présence cette grande manifestation de piété envers la Mère de Dieu. A leur arrivée la grande voix du canon se fit entendre, et la foule se formant en procession se dirigea vers l'église, distante d'environ deux milles au milieu de chants enthousiastes alternant avec les sons joyeux de la fanfare. Tout le parcours était bordé de feuillage et devant chaque habitation des arcs de verdure soutenus par des colonnes gigantesques également verloyantes élevés avec beaucoup d'art et un goût exquis, semblaient avoir fait de cette route champêtre une avenue royale.

C'était surtout sur la place de l'église que les décorations étaient vraiment grandioses. La chronique du temps nous parle d'un arc de triomphe d'une blancheur éblouissante avec des ornements d'azur formant une superbe inscription : *A Marie, notre Gardienne*. Au dessus flottait un drapeau au tissu soyeux, etc.

Il était trois heures lorsque la foule entra dans l'église pour y entendre un sermon donné par Monseigneur Guigues, assister au salut et recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement. Ainsi fut terminée la première partie de cette imposante démonstration.

A neuf heures commencèrent les réjouissances de la soirée.

Deux immenses bûchers formés de bois résineux avaient été dressés en face de l'église sur le plateau élevé qui domine la côte. La foule s'était portée autour de ces bûchers et les évêques vinrent

eux-mêmes y mettre le feu. A ce signal, des feux de joie s'allument dans toute l'île, chaque famille a le sien, et bientôt l'île entière ressemble à un immense foyer. Les chants religieux, les cris de joie, les accents mélodieux de la fanfare dominés de temps à autre par la grande voix du canon proclament bautement que la joie et l'allégresse ont gagné tous les cœurs. Ces amusements enthousiastes se prolongèrent bien avant dans la nuit. Puis tout rentra dans le silence, et chacun dut songer à prendre un repos que réclamaient et les fatigues du jour et la perspective de la grande fête du lendemain.

“Après la messe pontificale chantée par Mgr Bourget, la foule encore plus nombreuse que la veille se rendit au magnifique dais de verdure préparé par les soins de Monsieur Joseph Daoust, seigneur de l'île. Le sermon y fut donné par Monsieur l'abbé Pélissier, prêtre de Saint-Sulpice. Mgr Bourget donna lui-même lecture de l'acte d'inauguration de la statue de *Notre-Dame de la Garde* et la procession revint à l'église dans le plus bel ordre. Les petits garçons de la paroisse ouvraient la marche, deux à deux, portant des oriflammes et précédés d'un magnifique drapeau apporté du collège de Saint-Hyacinthe. Venaient ensuite les petites filles vêtues de blanc et couronnées de fleurs, ayant à leur tête la bannière de la Sainte Vierge, les dames avec la bannière de la paroisse, et les jeunes filles de la congrégation de la Sainte Vierge, de la paroisse de Beauharnois, vêtues de bleu et recouvertes d'un voile blanc retombant jusqu'à terre, également précédées de leur bannière. Les hommes de la paroisse suivaient deux à deux, enfin les enfants de chœur de la paroisse, et ceux de Beauharnois, des Cèdres, de l'Audreuil, de Sainte-Anne, de la Pointe-Claire précédaient un grand nombre de prêtres venus de tous les points du diocèse. Ces derniers entouraient le char triomphal qui portait la statue de Notre-Dame de la Garde et qui lui-même était trainé par quatre jeunes lévites vêtus à l'orientale.

La statue reposait sur un piédestal recouvert d'une draperie de velours bleu ciel, orné de guirlandes d'argent. Les trois évêques revêtus de leurs ornements les plus précieux suivaient immédiatement le char.

Avant de pénétrer dans l'église trop petite pour recevoir la foule, la statue de la Vierge fut tournée vers le peuple avide de la vénérer encore avant qu'elle fût placée définitivement sur le trône qu'elle devait occuper. La fanfare fit entendre l'air du cantique si populaire " Nous vous invoquons tous ; " la cloche sonna à grandes volées, le canon retentit de sa voix solennelle, et les trois évêques donnèrent ensemble une dernière bénédiction à la foule qui se dispersa, emportant avec elle un souvenir ineffaçable de cette grande journée, et en rendant du fond de leur cœur mille actions de grâces à Dieu d'avoir inspiré au grand évêque de Montréal l'idée de donner une protection aux hardis navigateurs, dans les passages si périlleux de notre Saint-Laurent.

Voici l'acte d'installation tel qu'il se trouve dans les registres de la Fabrique de l'Île Perrot :

" Nous soussigné, évêque de Montréal, assisté des Illustrissimes et Révérendissimes Seigneurs, évêque de Martyropolis et de Bytown, de M. le G.-V. Archambault, l'un des chanoines Honoraires de notre cathédrale et curé de Vaudreuil et des prêtres soussignés, avons inauguré dans cette paroisse, une statue de la Bienheureuse Vierge Marie sous le titre de *Notre-Dame de la Garde*, et en avons fait la translation solennelle de la maison de M. Joseph Daoust à l'église paroissiale, au milieu d'un immense concours de pieux fidèles accourus de toutes parts pour rendre leurs affectueux hommages à *leur bonne et tendre mère*.

" En faisant à l'honneur de Marie cette fête champêtre, Nous voulions faire participer les campagnes à la joie de notre ville épiscopale dans la glorieuse solennité de la translation de la Sainte

Image de Notre-Dame de Bon-Secours, pour que cette Auguste Patrone règne dans tous les lieux soumis à notre juridiction.

“ Nous voulions en même temps assurer aux nombreux voyageurs, qui naviguent sur notre beau Saint-Laurent, qui déroule si majestueusement ses eaux devant cette Ile fortunée, ce nouveau secours pour les préserver du naufrage dans les dangereux rapides qui sont au-dessus et au-dessous de ce lieu consacré à Notre-Dame de la Garde. Mais comme le torrent du monde est bien plus dangereux que ces deux écueils nous supplions la Bienheureuse Vierge Marie d'accepter ce nouveau tribut d'honneur avec la garde du précieux trésor de la foi, que nous confions à ses mains sacrées, afin qu'il ne soit jamais submergé dans ce déluge de mauvais principes que vomit l'enfer dans ce temps mauvais par tant de livres et de journaux corrompus.

“ Enfin, nous donnons 40 jours d'indulgence à quiconque dira dévotement. *Maria, mères de la Foi et gardiennes de la religion, priez pour nous.*

“ Donné, à Sainte-Jeanne Françoise de l'Ile Perrot le vingt juin, mil-huit-cent quarante-neuf, et ont les dits Seigneurs Evêques et Prêtres signé avec nous. ”

(Signé,)

+ Jos. ERGÈNE, Evêque de Byt.

+ H., Ev. de Martyropolis.

(Signé) Augustin Rollin, ptre, J. J. Vinet, ptre, Jos Marcoux, ptre, Cholette, ptre, Pellissier, ptre, W. Dufresne, ptre, R. Chévigney, ptre, A. Dansereau, ptre, F. Perrault, ptre, G. Blyth, ptre, P. I. Archambault, H., Frs. P. Porlier, ptre, Maurice Roux, Charland, ptre, P. Lefavre, ptre, Bardey, P. S. S., Theillard, ptre, N. Hardy, ptre, P. A. A. Telmon, P. O. M., G. Chabot, ptre, E. C. Fabre, diacre, Louis Jos. Huot, ptre, J. Resther, ptre, † Ig., Ev. de Montréal.

La statue est en papier mâché et peut avoir six pieds

et quelques pouces de hauteur. La figure est jolie et gracieuse, colorée d'une teinte blanche rosée. Un beau médaillon d'or est suspendu à son cou par un ruban blanc. Sa robe est de couleur crème, plissée à la taille et sans ceinture, parsemée d'étoiles dorées; une double robe, sorte de manteau flottant de couleur bleue, est drapée sur ses épaules. Un voile couvre sa tête et sur ce tissu est passée assez élégamment une petite couronne crénelée. La vierge est debout sur une boule sphérique de papier maché tenant sous son pied droit un serpent se tordant sur le globe : ses mains sont étendues comme pour attirer sur ses bras. Cette statue doit être l'œuvre d'un artiste d'une grande âme. Elle révèle si je puis dire ainsi de beaux sentiments religieux, et une noble piété

PÈLERIN.

LE TRES HONORE FRERE JOSEPH

LE très honoré Frère Joseph, XIII^e supérieur général de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, vient de mourir à Arcachon (Gironde), couonnant par une sainte mort sa belle vie de dévouement à la jeunesse, à l'Institut et à l'Église.

Joseph-Marie Jossérand (en religion Frère Joseph) était né le 30 mars 1823 à Saint-Etienne, du Forez. Il devint, à sept ans, élève des Frères, à treize ans, entra au petit noviciat que le Frère Philippe venait d'ouvrir à Paris; il fut, au sortir du noviciat, envoyé à la communauté de Saint-Nicolas-des-Champs, l'un des principaux centres scolaires de la capitale à cette époque.

Là, le jeune maître — il n'avait pas vingt ans — se révéla avec toutes les qualités de l'éducateur : il préludait à la principale tâche de sa vie et de son généralat : la préservation et l'affermissement de la vie chrétienne, chez les enfants des Frères par la fondation des œuvres de jeunesse.

Lui-même en donna le premier modèle en concevant et en organisant la célèbre école des Freres-Bourgeois.

Contemporaine de l'école Turgot, destinée, comme elle, aux classes moyennes où se recrutent les membres de l'industrie et du haut commerce, l'école des Freres-Bourgeois fut fondée avec un sens si profond des besoins présents et une vue si juste des besoins de l'avenir qu'elle s'est trouvée en mesure de répondre sans peine à toutes les exigences les plus inattendues des programmes les plus modernes. A ce titre, le Fr. Joseph s'est montré un éducateur progressiste dans le meilleur sens du mot, un précurseur ; et c'est sans doute pour l'en récompenser que le gouvernement de la République l'admettait en 1881 au sein du conseil supérieur de l'Instruction publique. Il y conquist l'estime et la sympathie de tous ses collègues « par la hauteur et la justesse de ses vues, par la droiture et la loyauté de son caractère. »

Et toutefois la grande, l'heureuse nouveauté de cette œuvre, fut de ramener à la maison les anciens élèves, de les rassembler et d'organiser des réunions, qui donnèrent peu à peu naissance à ce cercle, où les jeunes gens trouvent, depuis cinquante années, avec des secours pour leur vertu et pour leur piété, les distractions appropriées à leur âge et la société de leurs anciens maîtres et de leurs distingués aumôniers. Puis pour ceux qui n'avaient pas leur famille à Paris et étaient plus menacés, se montrant plus saintement hardi encore, le Fr. Joseph superposa au demi-pensionnat et au cercle une maison de famille où une centaine de jeunes gens prennent pension.

Et ainsi s'est élevée, au faubourg Saint-Antoine dans l'ancien hôtel du duc de Mayenne, cette création, sortie du cœur du Fr. Joseph, création unique et harmonieuse d'où le petit enfant de douze ans sort à vingt-cinq, ses études achevées, sa position conquise et surtout son âme formée, exercée, trempée, pour le rude combat de la vie chrétienne.

Nommé visiteur des écoles de la région de Paris en 1867,

assistant du supérieur général en 1874, le Fr. Joseph fut élu supérieur général de l'Institut par le chapitre assemblé en 1884 à la suite du décès du très honoré Fr. Irlide.

Dans ce poste, il agrandit et fit rayonner son œuvre de prédilection, la préservation de la jeunesse.

C'est à partir de cette époque en effet que chaque école travaille à s'annexer au patronage où les jeunes gens se récréent, prient, s'exercent à la charité par les petites conférences de Saint Vincent de Paul. Puis, une vaste association de persévérance s'est formée, comme une troupe d'élite dans l'armée, qui va s'augmentant toujours, des apprentis, des jeunes ouvriers, des employés de commerce résolument chrétiens.

Tel nous apparaît l'œuvre du T. H. Fr. Joseph. Son importance explique l'admiration sympathique qui allait à l'humble Frère de la part des princes de l'Eglise, comme NN. SS. Guibert, de Bonnechose, Dupanloup, Freppel : des hommes d'œuvres comme de Mun, Baudouin, Beluze, Maurice Maignan, ou de simples amis de l'enfance comme Drouin de Lhuis, J.-B. Dumas et Jules Simon.

L'Institut comptait 12,000 frères et 300,000 élèves au commencement de son généralat ; et malgré les cruelles épreuves, le saint religieux a pu s'endormir de son dernier sommeil, en songeant aux 15,000 frères et aux 350,000 élèves, qui dans le monde entier allaient prier pour le repos de l'âme du père bien aimé.

C'est à Arcachon, qu'il est mort entouré jusqu'au bout des soins, de l'affection, du dévouement que l'on rencontre seulement dans les familles les plus unies. Les lettres, les télégrammes, les témoignages de sympathie désolée n'ont cessé d'affluer rue Ondinot de la part des représentants les plus hauts placés de l'Eglise et de la société. S. Em. le cardinal Lecot est allé le visiter et lui porter sa paternelle bénédiction. Ses élèves, ses amis, ses enfants ont suivi la dépouille mortelle

du maître, de l'amî, du père, dont ils n'ont pu entourer la couche funèbre.

Sa mémoire sera bénie, et on redira de lui cette parole que S. S. Léon XIII a dite du Bienheureux de la Salle : « Il a bien mérité de la France et de l'Eglise. » XXX.

OBITUAIRE

A Naples, (Italie), Son Eminence le cardinal SAN FELICE, archevêque de cette ville, est décédé en janvier 1897.

A Rome, le 24 janvier, Son Eminence le cardinal Angelo Bianchi. Né le 19 novembre 1817 ; archevêque le 10 octobre 1874 ; cardinal le 25 septembre 1882.

En France, Mgr TRÉGARO, évêque de Séez est mort. Né en terre bretonne, à Peillac, le 19 juin 1824, ordonné prêtre en 1848, aumônier de la flotte, aumônier de première classe en 1856, aumônier supérieur en 1864, aumônier en chef de la marine en 1866. Le courageux aumônier avait pris part à la guerre de Crimée et à la campagne de Chine ; il avait été, par deux fois, cité à l'ordre du jour de l'armée. Chevalier de la Légion d'Honneur en 1855, il avait reçu la rosette en 1860.

En 1873, l'abbé Trégaro vint se reposer dans son pays natal et reçut aussitôt de l'évêque de Vannes le titre de vicaire général.

Quelques années plus tard, en 1881, Mgr Rousselot, évêque de Séez, le choisit pour coadjuteur avec future succession. Sacré en cette qualité, avec le titre d'évêque *in partibus* de Dolicha, le 25 janvier 1882, Mgr Trégaro devint six jours après, par la mort de Mgr Rousselot, évêque de Séez.

A Paris, le 13 janvier, est décédé M. l'abbé ROUSSEL, fondateur et ancien directeur de l'orphelinat d'Auteuil.

A Montréal, M. JOSEPH NAPOLÉON BEAUDRY, curé de Keeseville, N.-Y. est décédé le 24 janvier. (*Société d'une messe*).

A Louiseville, diocèse des Trois-Rivières, le 3 février, est décédé, à l'âge de 92 ans et 10 mois, Mgr Joachim Boucher, chanoine honoraire et ancien curé.

(*Société d'une messe du diocèse de Trois-Rivières, section provinciale ; et caisse Saint-Thomas*).

DECRET
DE LA S CONGRÉGATION DE L'INDEX

(TRADUCTION)

La Sacrée Congrégation des Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux nommés et délégués par Notre Saint Père le Pape Léon XIII et le Saint-Siège pour examiner les ouvrages de doctrines malsaines, pour leur infliger la prohibition de l'Index ou les permettre dans tout l'univers catholique, dans une réunion tenue au Palais Apostolique du Vatican le 18 décembre 1896, a condamné et condamne, a frappé et frappe d'interdiction, ou, s'il avait été déjà condamné et proscrit ailleurs, a ordonné et ordonne d'inscrire à l'Index des livres défendus l'ouvrage suivant : « David, L.-O. ; le Clergé Canadien, sa mission, son œuvre, Montréal, 1896, » ouvrage déjà condamné par un décret du Saint-Office le 9 décembre 1896.

C'est pourquoi, qu'aucune personne d'aucun rang ou condition n'ose en quelque lieu et en quelque langue que ce soit, rééditer ou lire et conserver le susdit ouvrage condamné et défendu ; mais qu'on sache que l'on est tenu, sous les peines indiquées dans l'Index des livres prohibés, de le remettre à l'Ordinaire du lieu ou aux Inquisiteurs des doctrines hérétiques.

Nous, soussigné, secrétaire de la Sacrée Congrégation de l'Index, ayant fait part de cette condamnation à Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII, Sa Sainteté a approuvé ce décret et en a ordonné la promulgation.

En foi de quoi, etc.

Donné à Rome le 19 décembre 1896.

ANDRÉ CARD. STEINHUBER,

Préfet.

FR. MARCOLINUS CICOGNANI, O. P.,

Secrétaire.

M. L.-O. David, en apprenant la condamnation portée contre son ouvrage par les congrégations romaines, s'est empressé de se soumettre publiquement et sans réserve à cette décision.

LE MONDE RELIGIEUX

Rome. — D'après une statistique publiée par la Sacrée Congrégation de la Propagande, 135 missionnaires catholiques sont morts en 1895, dont 4 évêques. Trois missionnaires ont été massacrés en haine de la foi. Sur ces 135 apôtres de l'Évangile, 75 sont Français.

— Le Saint-Père a reçu familièrement le 8 janvier, le comité promoteur des fêtes centenaires récemment célébrées en l'honneur de saint Alphonse de Liguori. Le supérieur général des Rédemptoristes, Rme P. Rans, se trouvait présent et c'est lui qui, au nom du comité, a remis au Souverain Pontife trois exemplaires en or, en argent et en bronze, de la médaille commémorative du dit centenaire.

Italie. — Le cardinal Sanfelice qui vient de mourir à l'âge de 62 ans, était né à Aversa; et appartenait à la noble famille des ducs d'Aquatella. Il était devenu bénédictin, lorsqu'en 1878 il fut appelé à succéder au cardinal Diarior-Sforza, sur le siège archiepiscopal de Naples. En 1884, à la suite du tremblement de terre de Casamicciola, il reçut la pourpre en récompense du sublime dévouement dont il avait fait preuve. Le choléra, qui éclata bientôt après lui fournit une nouvelle occasion de se prodiguer au service des malheureux, et le peuple reconnaissant lui offrit une magnifique croix pectorale payée par souscription, et décerna à son archevêque le titre « d'ange de charité. »

France. — Le Conseil Municipal de Paris a constaté que près de 25,000 petits Parisiens ne peuvent, faute de place dans les locaux existants, fréquenter l'école. Un nouvel emprunt de 50 millions va porter remède à cette cruelle situation. Que serait ce si les 65,000 enfants qui fréquentent les écoles congréganistes demandaient à recevoir l'enseigne-

ment public ! C'est 200 ou 300 millions épargnés par la religion à l'emprunt et à l'impôt.

Equateur. — Les francs-maçons de l'Equateur, précipités du pouvoir par Garcia Moreno, dont la devise était : « Liberté pour tous et pour tout, excepté pour le mal et les malfaiteurs » le firent assassiner à coups de poignard.

Le grand libérateur de la République expirait le 6 août 1876, en disant : « Dieu ne meurt pas. »

Son œuvre de régénération se poursuivit néanmoins par ses successeurs immédiats.

Hélas ! la Maçonnerie vient à nouveau de s'emparer du gouvernement.

Un de ses premiers actes a été, à l'anniversaire de la mort de Garcia Moreno, le 6 août 1896, un acte d'infamie et de tyrannie : la mort du journaliste Vivar, parce qu'il avait soutenu la même politique que le héros chrétien.

Et cet assassinat a été commis au nom de *la liberté de penser* et dans des circonstances d'atrocité exceptionnelle.

On lui a arraché un à un tous les doigts de la main droite, cette main qui écrivait contre la Maçonnerie, et on l'a forcé à mourir sans se confesser.

Chine. — M. Gérard, ministre de France, a persuadé au gouvernement chinois de rebâtir la cathédrale française de Tientsin, qui avait été incendiée lors du massacre de 1870.

Le 21 juin 1870, la populace de Tientsin, excitée par différents meneurs et insuffisamment maintenue par les autorités, massacra, avec d'horribles raffinements de cruauté, huit Français, parmi lesquels le consul de France, neuf Sœurs de charité et trois Russes ; le consulat de France, la mission, la cathédrale furent incendiés. La guerre franco-allemande, qui survint peu après, empêcha d'exiger immédiatement les réparations, et l'on dut se contenter d'indemnités et d'excuses qui furent apportées, après la guerre, au président de la République française par un haut mandarin chinois.

Le terrain du consulat et de la mission avait été converti en cimetière et la façade de la cathédrale incendiée restait seule debout au confluent du Peiho et du canal impérial, à l'endroit le plus fréquenté de la ville, rappelant à tous les tristes souvenirs de 1870; jamais on n'avait pu obtenir du Tsong-Li Yamen ce que M. Gérard vient de se faire accorder : la reconstruction de la cathédrale; il est à croire que toutes les mesures seront prises à la fois pour ne pas blesser les superstitions populaires si excitables à Tientsin et pour placer d'une façon visible la nouvelle cathédrale sous la sauvegarde de l'autorité impériale.

BIBLIOGRAPHIE

LE CANADA ECCLESIASTIQUE. — Almanach-annuaire du clergé canadien, publié par Cadieux & Derome, pour l'année 1897.

L'ÉCOLE AUX APPARITIONS MYSTÉRIEUSES, par l'abbé Ph-F. Bourgeois. Montréal, C.-O. Beauchemin & Fils, 1896,

Récit des faits accomplis à l'école de *Dorchester Road*, avec un chapitre sur la doctrine de l'Église touchant les apparitions.

LES APPARITIONS DE TILLY. — Consultation théologique par l'abbé Ferdinand Brettes, président de la Société des sciences psychiques. Chez F. Téqui, éditeur, Paris, 1897.

Après une double exposition théologique et historique du sujet, l'auteur conclut sans hésiter à une manifestation extra-naturelle diabolique.

LE R. P. BOUCHARD, missionnaire apostolique. Notice biographique, par Mgr Henri Têtu. Québec, Primeau & Kérouac, libraires-éditeurs, 1897.

CONFÉRENCES DE L'ORAIRE SAINT-AUGUSTIN, par Mgr Elisée Lazaire, Prélat de la maison de Sa Sainteté.

Tomme I — Le Divin Cœur. — Les Femmes de l'Évangile.

Tomme II. — Les saintes Patronnes de la France.

Montpellier, Gustave Firmin et Montane, 1897.

Nous donnerons prochainement un travail sur ces conférences dont l'auteur est bien connu déjà par divers ouvrages très estimés.

ERRATA. — No 6, page 163, ligne 19, au lieu de *miraculeusement*, lire *merveilleusement*. Page 168, ligne 27, au lieu de *ceux qui ne l'ont* nous ne dirons pas *entièrement* connu, lire : *ceux qui l'ont*, nous ne dirons pas *intimement* connu. Page 171, la fin du 3e paragraphe et le commencement du 4e ne doivent faire qu'une seule et même phrase.